Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260307-03_03_2026-DE

Feuillet n°
Paraphe :

Mairie d'OUESSANT – 29242 OUESSANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le samedi 7 mars à 14h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Palluel, Maire.

Etaient présents, Denis PALLUEL, Lydia ROLLAND, Jean GOUZIEN, Marie Noëlle MINIOU, Fabienne TOULAN, Joël RICHARD, Fanch QUENOT, Marie José BERTHELE, Ines ORLACH

Absents : Emilie TIERSEN, Thierry ROLLAND, Frédéric BERNARD, Mickaël GRÜNWEISER

Ont donné procuration : Thierry ROLLAND à Denis PALLUEL

Secrétaire de séance : Ines ORLACH

Nombre de conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 10
Date de transmission au contrôle de légalité : 10/03/2026
Date d'affichage : 10/03/2026

N°03-03-2026 COMPTES DE GESTION 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et L 2343-1 et 2,
Vu le Code des Communes et notamment les articles R 241-1 à 4, R 241-6 à 15, R 241- 16 à 33,
Vu la délibération du 12 avril 2025 approuvant les budgets primitifs,

Le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le Trésor Public et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte le compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2025 pour les budgets de l'eau potable, l'assainissement, le service déchets, le camping municipal et la commune dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Denis PALLUEL